Image not found or type unknown

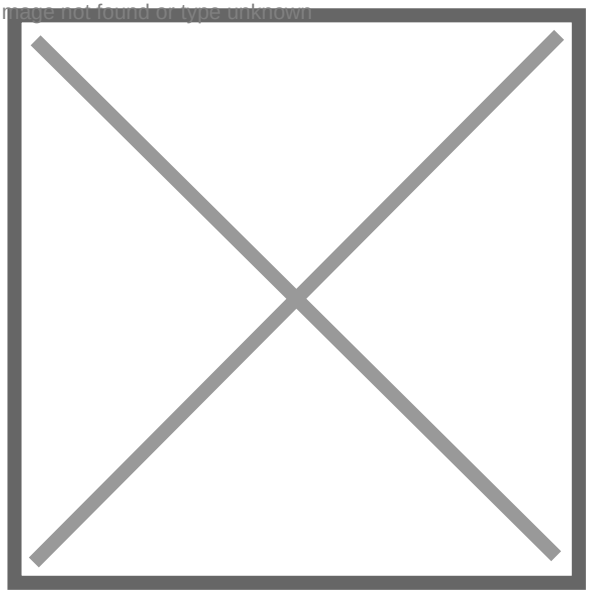

Couverture en cas de décès

Par **COCO1313**, le **29/01/2009** à **18:20**

Après 24 ans de vie commune, nous nous sommes mariés l'année dernière. Nous avons établi un contrat de mariage "séparation de bien. Mon mari est propriétaire de la maison et a une entreprise. Il a 4 enfants de son premier mariage. En ce qui me concerne, je n'ai rien, ni maison ni enfant, aucun bien. En cas de décès de mon conjoint, pourriez vous me dire à quoi j'aurai droit. Rien je pense, sauf le droit d'habiter la maison pendant un an. Merci pour votre aide, je ne sais pas comment préparer mes vieux jours. J'ai 60 ans et lui 70, je commence donc à y penser.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés